

## **Nouveau rapport de l'Agence pour la cyber - sécurité de l'UE (ENISA) : trois bonnes recommandations pour sécuriser vos données personnelles à travers la cryptographie**

L'Agence pour la cyber - sécurité de l'UE (ENISA) a publié aujourd'hui son nouveau rapport dans lequel elle recommande vivement à toutes les autorités l'usage de la cryptographie pour sauvegarder leurs données personnelles.

Ce rapport présente les différentes méthodes de protections des données personnelles et/ou sensibles légitimement acquises. Il met clairement en relief le lien entre la confidentialité et la cryptographie en faisant ressortir la façon dont cette dernière pourrait jouer un rôle déterminant dans la protection des données personnelles et la sauvegarde des données sensibles et confidentielles légitimement recueillies.

Ce nouveau rapport de l'ENISA met en exergue les exigences pour la sécurisation des données personnelles et les bases techniques de la cryptographie. En effet, il faut souligner que de nouvelles mesures de sécurité de l'information et de nouveaux mécanismes pourraient être utilisées pour protéger les données personnelles. La sécurité de l'information ne résout cependant pas tous les problèmes liés à la protection des données personnelles et la confidentialité.

En effet, les données sensibles et personnelles demandent des mesures particulières de protection tout au long de leur cycle. Le rapport présente à cet effet un bref aperçu de ce cycle. Il identifie également les mesures de sécurité et présente les bases techniques de la cryptographie.

Le rapport se voit compléter par quelques recommandations techniques pour les algorithmes, les tailles de clés, les paramètres et les protocoles cryptographiques. Celles-ci s'adressent en premier lieu aux développeurs de systèmes et aux ingénieurs informatiques opérant dans le domaine commercial, ayant régulièrement recours aux mesures de protection des données.

Au nombre de ces trois bonnes recommandations, il faut retenir que :

- Les méthodes cryptographiques ne constituent certes qu'une seule pièce du puzzle en matière de protection des données personnelles et confidentielles, mais représentent une enveloppe de protection considérable pour sécuriser les données et pour minimiser les dysfonctionnements. Les vrais acteurs (les services de protection des données, les autorités des Etats Membres de l'UE et les prestataires de service) devraient recommander aux usagers et autres clients de mettre en place des mesures de sécurité pour protéger leurs données personnelles, tout en adoptant à cet effet des solutions de pointes et des configurations des unités de cryptographie.
- Tous ces acteurs pourraient également se servir des méthodes techniques cryptographiques et des recommandations contenues dans une autre [récente étude de l'ENISA](#) à l'intention des décideurs et des spécialistes.
- Il est aujourd'hui urgent de recruter du personnel spécialisé pour une bonne mise en oeuvre des dernières mesures cryptographiques pour la protection des données.



Le Professeur Udo Helmbrecht, [Directeur exécutif](#) de l'ENISA, a commenté que : «*La cryptographie est une ancienne méthode de sécurisation des données mais elle est toujours actuelle aujourd'hui en ce qui concerne la protection des données en ligne*».

**Fond documentaire** : Règlement (UE) n° 611/2013 de la Commission concernant les mesures relatives à la notification des violations de données à caractère personnel en vertu de la directive 2002/58/CE sur la vie privée et les communications électroniques.

**Pour toute demande d'entretien, veuillez contacter**: Ulf Bergström, porte-parole, email : [ulf.bergstrom@enisa.europa.eu](mailto:ulf.bergstrom@enisa.europa.eu), mobile: + 30 6948 460 143, ou Rodica Tirtea/Stefan Schiffner, Experts, [sta@enisa.europa.eu](mailto:sta@enisa.europa.eu)

**Liens**: [Mesures cryptographiques préconisées - Sécurisation des données personnelles](#) et [Algorithmes, Tailles des clés et Rapport des paramètres](#)

